

APPEL A PROJET « INITIATIVE JEUNES »



*Engagement et pouvoir d'agir*

[saint-denis.fr](http://saint-denis.fr)



Saint   
Denis



*général.*

### **Que propose ce dispositif ?**

- D'intégrer « l'Incubateur de projet » qui vous proposera un accompagnement à la réalisation de votre projet, une aide à la recherche de financements, des conseils, une aide logistique.
- Une aide financière pouvant aller jusqu'à 5000,00 euros, en fonction de votre projet.

### **A qui s'adresse IJ ?**

A tous les jeunes Dionysiens et Dionysiennes âgés de 18 à 30 ans ayant un projet d'intérêt général<sup>1</sup>.

Le projet peut être porté **individuellement ou en groupe de jeunes.**

### **Comment accéder au dispositif ?**

Il vous suffit de **retirer, remplir, déposer un dossier «Initiative jeunes »** et de rencontrer un.e Chargé.e de mission qui vous accompagnera tout au long de votre projet :

à la direction du Jeune Adulte, Enseignement secondaire et supérieur

Maison de la Jeunesse

12 place de la Résistance

93200 Saint-Denis

Tél : 01.83.72.20.90

Le dossier peut être téléchargé sur le site de la ville de Saint-Denis.

Les Chargé.e.s de mission sont à votre disposition pour vous aider à construire votre dossier de « Initiative Jeunes » et vous accompagner dans la réalisation de votre projet y compris la recherche d'autres financements.

### **Comment la bourse IJ est-elle accordée ?**

---

<sup>1</sup> Intérêt général : le projet doit concerner un public du territoire de Saint-Denis et s'inscrire dans une logique d'ouverture et de partage. Il doit présenter un intérêt social et/ou éducatif ou participer à l'amélioration du cadre de vie. Les projets à l'étranger doivent présenter une dimension de solidarité ou de co-développement.

Les candidats intégreront d'abord « l'INCUBATEUR DE PROJET » qui leur permettra de bénéficier d'un accompagnement et d'aides à la réalisation de leur projet.

Une commission d'attribution présidée par la maire-adjointe en charge des Relations aux établissements secondaires et universitaires, Accompagnement du jeune adulte et composée de professionnels de la ville se réunit et statue sur les acceptations ou les refus de demandes.

### **CRITERES D'ELIGIBILITE**

#### ***Qui met en œuvre le projet ?***

Soit un jeune individuellement soit un groupe (2 jeunes minimum et pas de nombre maximum), âgés de 18 ans révolus à 30 ans maximum à la date de démarrage du projet qui résident légalement à Saint Denis depuis au moins 3 mois.

Le projet peut être déposé par une association de jeunes, à condition que son bureau soit composé d'au moins 2 jeunes âgés de 18 à 30 ans résidents à Saint-Denis. L'association doit obligatoirement être domicilié à Saint-Denis et être enregistré à la Maison de la vie associative.

#### ***Qui peut déposer une demande ?***

Soit le jeune porteur direct, soit le groupe, soit l'association qui met en œuvre le projet. L'un des jeunes du groupe prend alors le rôle de représentant légal et est responsable de la soumission de la demande de subvention

#### ***Nombre de participants :***

Minimum 2 jeunes lorsqu'il y a constitution d'un groupe.

Il n'y a pas de nombre maximum de membres du groupe.

#### ***Durée du projet :*** Entre 2 et 12 mois

#### ***Lieu de l'activité :***

Le projet doit être mis en œuvre à Saint-Denis ou avoir un rayonnement sur Saint-Denis sauf pour les projets à caractère humanitaire ou dans le cadre d'une coopération internationale

#### ***Restitution du projet :***

Un retour d'expérience ou une restitution est demandé à l'issue de la réalisation

de chaque projet. Il peut se faire sous la forme souhaitée telle que exposition, film, débat-échanges, bilan détaillé écrit...

### ***Autres critères***

Une déclaration sur l'honneur du représentant légal doit être jointe au formulaire

## **MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

### ***Où déposer?***

Après de la Direction du Jeune adulte, enseignement secondaire et supérieur  
Maison de la Jeunesse, 12 place de la Résistance, Saint Denis

### ***Quand déposer ?***

L'Appel à projet est ouvert du 18 décembre 2023 au 31 janvier 2024

### ***Comment déposer ?***

Lien vers le formulaire : <https://ville-saint-denis.fr/aide-aux-projets-jeunesse>

Candidature à déposer à la Maison de la jeunesse, 12 place de la Résistance, Saint-Denis.

## **CRITERES DE SELECTION**

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants ci-dessous.

### ***Pertinence, impact du projet***

La pertinence du projet par rapport aux objectifs et valeurs de l'appel à projet Initiative jeunes ;

Le projet doit faire apparaître une portée *d'intérêt général* ;

La pertinence du projet par rapport aux besoins du porteur de projet ou des membres du groupe ;

La pertinence du projet par rapport aux besoins d'un groupe cible (s'il y en a un) et des communautés ;

L'impact potentiel du projet sur le porteur ou les membres du groupe, y compris leurs compétences personnelles, entrepreneuriales et leur implication sociale ;

L'impact potentiel sur le groupe cible (s'il y en a un) et sur les communautés.

### ***Qualité de la conception du projet***

La cohérence entre les objectifs du projet et les activités proposées ;

La clarté, l'exhaustivité et la qualité de toutes les phases du projet (planification, préparation, mise en œuvre, évaluation et partage des résultats) ;

La mesure dans laquelle le processus d'apprentissage et les résultats d'apprentissage du projet sont réfléchis et identifiés

La mesure dans laquelle le projet intègre des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

### ***Qualité de la gestion du projet***

Les dispositions pratiques, la gestion, la coopération et la communication autour du projet

Les mesures pour évaluer les résultats du projet ;

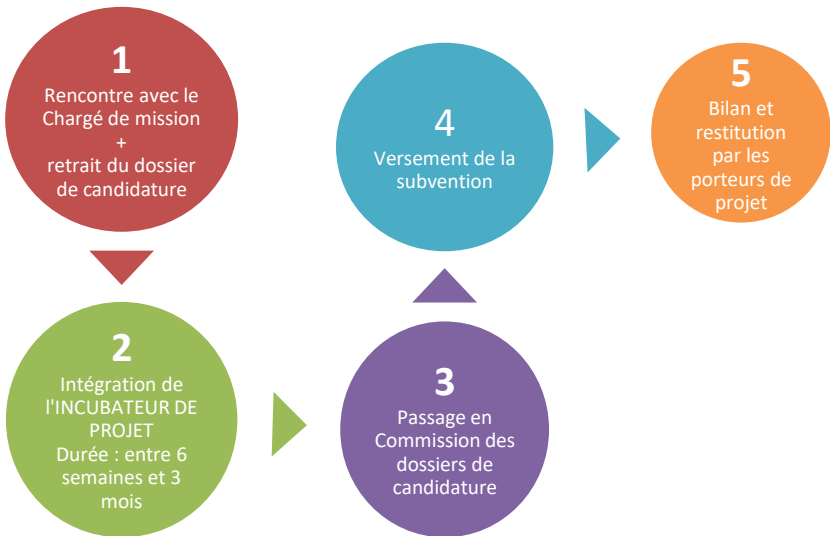
Les mesures pour rendre le projet visible aux autres personnes qui ne sont pas impliquées dans le projet ;

Les mesures pour partager les résultats du projet (restitution, suite à donner)

**Les projets soutenus par la ville de Saint-Denis dans le cadre de « IJ » restent à l'entière responsabilité des candidats.**

### **Comment la bourse est-elle versée ?**

L'aide sera versée au jeune porteur direct et unique d'un projet ou à un jeune représentant légal d'un groupe informel de jeunes.



## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les porteurs de projets

- Photocopie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité du référent du projet
- Un titre d'identité permettant d'aller dans le pays visé par le projet
- Un justificatif de résidence (quittance de loyer ou EDF, attestation d'hébergement...) de moins de trois mois
- Pièces justifiant de l'engagement des partenaires techniques et financiers
- Relevé d'identité bancaire original indiquant l'adresse du bénéficiaire
- Convention avec les partenaires du projet s'il y a lieu
- Une attestation reconnaissant que le pilotage et l'organisation des actions est sous la seule responsabilité des personnes candidates au dispositif. De plus, ce certificat reconnaît que la ville de Saint-Denis, soutient et accompagne la démarche, qu'elle n'est pas l'organisatrice et qu'à ce titre, sa responsabilité ne peut être engagée
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Le dossier de candidature rempli, signé ainsi que toutes les pièces demandées (un dossier incomplet ne sera étudié par la Commission).
- Chaque porteur de projet s'engage à fournir un bilan de son projet (formulaire à remplir à l'issue du projet).
- Une restitution devra également être organisée à l'issue du projet selon des formes libres (exposition, film, reportage...).

Pour les projets collectifs, chaque membre du groupe devra fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois, ainsi qu'une attestation sur l'honneur désignant le représentant légal du groupe.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

LA DIRECTION DU JEUNE ADULTE, ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR  
Relocalisation provisoire à la Maison de la Jeunesse, 12 place de la Résistance, Saint Denis

Tél. : 01.83.72.20.90